
Assemblée réunie **Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages**

Date réunion **25 juin 2020**

Organisée par **Le Maire**

Participants

PARAVY Jean-Claude
 KREBS Jean-Marie
 CORMIER Philippe
 REVEL Daniel
 PICARD Marie-France
 DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre
 BARBIN Régine
 PUGNOT Bertrand
 MOREL-BIRON Odile
 COUDURIER Françoise
 LABBAY Catherine
 MESTRALLET Nadège
 FRIOT Pierre-Yves
 PULLIAT Lucie
 GROS Gilbert
 CORDIER Alain
 PITAVAL Cyril
 BUHAGIAR Annie
 DELABEYE Thierry
 COUTURIER Annick
 BERTRAND Frédéric
 MARECHAL Céline
 JARRET Benoît
 COMTE Estelle
 GUICHERD Nicolas

Pouvoirs **KIJEK Muriel, pouvoir à BERTRAND Frédéric**

Absents/excusés **ROUX Floriane**

Diffusion **Le conseil municipal, le site**

Prochaine réunion **JeuDi 9 juillet 2020**

Rédacteur :	Jean-Claude PARAVY
--------------------	---------------------------

Plan :

1. Ordre du jour	2
1.1 Communication de la « Charte de l'Elu local »	2
1.2 Budget Primitif 2020.....	3
1.3 Vote des taux de la fiscalité locale	4
1.4 Durée d'amortissement des investissements	4
1.5 Tarif du service de cantine scolaire.....	4
1.6 Participation des Communes à la classe ULIS	4
1.7 Participation des Communes aux frais de fonctionnement des gymnases	4
1.8 Formation des commissions municipales	5
1.9 Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire	5
1.10 Possibilité de recours à des contrats de travail	5
1.11 Indemnité des Maire, maires délégués et adjoints/périodicité de versement	5
1.12 Constitution du C.C.A.S. (nombre de membres, élection de la moitié des membres)	6
1.13 Commission d'appel d'offres.....	6
1.14 Modification des statuts du Syndicat du Mont Tournier	7

1.15 Désignation de délégués dans les syndicats intercommunaux.....	7
1.16 Cession de terrain à une entreprise	8
1.17 Instauration de la R.O.D.P. pour G.R.D.F. au titre de la Commune nouvelle	8
1.18 Avis sur le dossier d'enregistrement de la société CAP VERT BIOENERGIE	8
2. Compte-rendu des Commissions	8
2.1 Finances.....	8
2.2 Affaires scolaires	9
3. Questions diverses	9
3.1 Calendrier prochaines séances	9

1. Ordre du jour

Communication de la « Charte de l'Elu local »
BUDGET 2020

Vote des taux de la fiscalité locale

Durée d'amortissement des investissements

Tarif du service « cantine scolaire »

Participation des Communes à la classe ULIS

Participation des Communes aux frais de fonctionnement des gymnases

Formation des commissions municipales

Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire

Possibilité de recours à des contrats de travail

Indemnité des Maire, maires délégués et adjoints/périodicité de versement

Constitution du C.C.A.S. (nombre de membres, élection de la moitié des membres)

Commission d'appel d'offres

Modification des statuts du Syndicat du Mont Tournier

Désignation de délégués titulaires et suppléants dans les syndicats intercommunaux

Cession de terrain à une entreprise

Instauration de la R.O.D.P. pour G.R.D.F. au titre de la Commune nouvelle

Avis sur le dossier d'enregistrement de la société CAP VERT BIOENERGIE

Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance :

1.1 COMMUNICATION DE LA « CHARTE DE L'ÉLU LOCAL »

L'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales prévoit que : « Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à [l'article L. 1111-1-1](#). Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local... »

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

1.2 BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif pour 2020 a été préparé en Commission des Finances du 18 juin 2020 dont les conclusions sont présentées par l'Adjointe aux Finances et le Maire.

Rappel de quelques éléments de cadrage de l'exercice budgétaire :

Les dotations

Les dotations de l'Etat sont un poste important des ressources de notre commune. Elles remplacent parfois d'anciens impôts et servent à compenser et à stabiliser le budget. La Dotation Globale de Fonctionnement se décompose en plusieurs type de dotations qui ont chacune leurs spécificités et règles d'attribution. Elle est présentée sous forme de graphique qui montre la diminution continue pendant 5 ans puis l'effet de la garantie accordée aux communes nouvelles, qui est respectée.

La fiscalité

Présentation d'un tableau montant le niveau de Fiscalité avec les taux par commune d'origine avec un rappel des taux de 2018 et 2019. Pour rappel et information lors de la création de la commune nouvelle la convergence des taux a amené les taux des communes de Grésin et Saint Maurice de Rotherens au niveau de Saint Genix sur Guiers ce qui a entraîné des baisses importantes notamment sur le Foncier Bâti pour ces deux communes déléguées.

Lors de la campagne un engagement de modération fiscale ayant été pris, est préconisé un maintien des taux de 2019 pour 2020.

Pour rappel, la Taxe d'Habitation qui est amenée à disparaître sera compensée par la récupération de la Taxe foncière perçue par le Département.

L'endettement.

Présentation d'un tableau montrant les annuités supportées avec distinction par commune déléguée et intégrant la quote-part du SIVU du Mont Tournier et l'annuité de la MSP (maison de santé) supportée par les loyers perçus. L'annuité relative au projet du Gymnase débute sur l'année 2020 partiellement (1^{er} déblocage des fonds du prêt contracté en cours d'année) ; la 1^{ere} année pleine sera pour 2021.

Préconisation : ne pas avoir recours à un nouvel emprunt avant 2022 date à laquelle nous repasserons sous la barre des 200 000 € d'annuités.

Le budget général pour 2020 :

Section de Fonctionnement

2019 était l'année de consolidation des budgets antérieurs des 3 communes. 2020 est la première année de reconduction, ce qui permet un examen plus précis des évolutions à retenir.

Le budget de fonctionnement 2020 a aussi été prévu en anticipation des conséquences de la Crise Sanitaire du Covid 19. Ces conséquences sont à la fois des baisses de recettes mais aussi des hausses et baisses de certaines dépenses.

Un excédent est toutefois dégagé pour financer l'investissement.

Section d'investissement.

Son volume est lié aux importants « restes à réaliser » de l'opération gymnase, qui se voit attribuer les premiers retours du FCTVA.

Une quote-part du remboursement de l'emprunt finançant l'extension de l'ensemble EHPAD/FL est budgétée : son montant pourra être examiné plus en détail lors du prochain conseil, car le Président de la CCVG vient de saisir la commune du PV de la CLECT.

L'essentiel des décisions possibles en investissement est examiné à l'occasion du programme des opérations d'investissement.

Ce programme est examiné en détail ; les principales opérations programmées sont : une enveloppe d'investissement pour la voirie sur St Genix et St Maurice, l'aménagement du terrain de jeu de St Maurice, la réfection du clocher de Grésin, la mise en place d'un radar pédagogique déplaçable, l'extension du columbarium de St Genix, la poursuite de la modernisation de l'éclairage public... outre la continuité des chantiers du nouveau gymnase, de l'église de St Maurice, de la Maison des Associations et du Parking du Centre.

Après échange sur tous ces éléments présentés, le budget primitif pour 2020 est adopté.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.3 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

Les taux proposés lors de l'examen du budget doivent faire l'objet d'un vote spécifique :
La reconduction des taux ci-après est adoptée :

Taxe d'habitation	9,09 %
Taxe Foncière (bâti)	9,92 %
Taxe Foncière (non bâti)	50,26 %

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.4 DUREE D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS

La Commune amortit très peu de choses, en application du régime comptable applicable aux communes de moins de 3500h.

Les durées d'amortissement fixées antérieurement continuant de s'appliquer, ce point est retiré de l'OJ.

1.5 TARIF DU SERVICE DE CANTINE SCOLAIRE

La Commission des Affaires scolaires, compte tenu

- des surcoûts actuels et de l'absence de visibilité sur les protocoles applicables en septembre
- de l'évolution possible des repas facturés par le CIAS en janvier 2021,

propose :

Secteur scolaire : QF inf à 800 : actuellement 4,50 €, proposition année 2020-2021 : 4,70 €

QF égal ou sup : actuellement 4,80€, proposition année 2020-2021 : 5,00 €

Secteur Hors Scolaire : QF inf à 800 : actuellement 6,60€, proposition année 2020-2021 : 6,85€

QF égal ou sup : actuellement 6,85€, proposition année 2020-2021 : 7,10 €

Forfait PAI (garderie) est de 50 € par année scolaire, proposition à 52,50 €

Après discussion sur les perspectives d'évolution, le tarif proposé est adopté.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.6 PARTICIPATION DES COMMUNES A LA CLASSE ULIS

L'école élémentaire « Les Couleurs du Guiers » comporte une classe « ULIS » dont les élèves proviennent de diverses communes autres que St Genix.

Pour demander aux communes ayant un élève dans la classe ULIS de St Genix de participer aux frais de fonctionnement, il convient d'arrêter un coût moyen par élève, calculé à partir des dépenses de fonctionnement et du coût des intervenants scolaires.

Le tableau de calcul est présenté.

Au vu de ces justificatifs, le Conseil arrête le coût à récupérer correspondant au coût réel justifié : 435 € par élève

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.7 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GYMNASES

La commune assure l'entretien et le fonctionnement du gymnase qui sert principalement aux élèves du Collège, venant de nombreuses communes autres.

Ces frais de fonctionnement font l'objet d'une répartition au prorata du nombre d'élèves et d'une demande de participation aux communes émettrices d'élèves.

Depuis plusieurs années, avec les cours d'EPS déportés sur le gymnase d'Aoste, les participations sont regroupées et portées par la commune de St Genix qui reverse à Aoste sa part.

Le Conseil arrête le tableau de répartition des dépenses à récupérer.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.8 FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Un tableau mis en ligne a permis aux conseillers de s'inscrire dans la commission qui les intéresse. Ce tableau est complété en séance pour constituer les commissions ci-après :

Affaires scolaires & jeunesse
Travaux & prévention des risques
Affaires sociales & santé
Environnement & développement durable
Vie associative & culture
Finances

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.9 DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire est chargé de l'exécution des délibérations du conseil Municipal.

L'article L 2122-22 permet au Conseil municipal de déléguer un certain nombre de décision au maire, notamment pour l'administration courante ou les décisions qui peuvent être urgentes.

La quasi-totalité des communes et syndicats intercommunaux ont recours à ces délégations : c'était le cas de Grésin et St Maurice, mais pas de St Genix.

Après étude en municipalité, il est proposé de formaliser ces délégations, en fixant le cas échéant des plafonds et sans retenir tous les points permis par la loi.

Un tableau comparatif de ce que permet la loi, des précédents des anciennes communes et de ce qui peut être retenu est présenté en détail par le maire.

Au terme de cette analyse et des échanges qui l'accompagnent, le liste des délégations proposées est adoptées.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.10 POSSIBILITE DE RECOURS A DES CONTRATS DE TRAVAIL

Dans le même ordre d'idées, il est utile de formaliser par délibération la possibilité de conclure des contrats de travail au titre de la loi du 12 mars 2012 (en particulier son art 3-1). Sont concernés les remplacements temporaires de fonctionnaires ou de contractuels (divers motifs d'absence) et les surcroûts exceptionnels et temporaires de travail.

La récente période a démontré la nécessité d'une telle mesure que le conseil adopte.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.11 INDEMNITE DES MAIRE, MAIRES DELEGUES ET ADJOINTS/PERIODICITE DE VERSEMENT

Le CGCT prévoit une indemnisation des fonctions de maires et d'adjoint et exceptionnellement de conseillers délégués.

Avant d'arrêter le dispositif, il convient de compléter la constitution de la municipalité élue lors du dernier conseil par une délégation évoquée lors de la campagne électorale.

Le maire propose en conséquence qu'une délégation soit accordée à Nadège MESTRALLET pour l'animation des questions relatives à l'économie de proximité.

Cette proposition est adoptée.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

S'agissant des indemnités, c'est le conseil municipal qui règle, après chaque renouvellement, leur niveau pour les adjoints et à sa demande pour le maire (normalement de droit au plafond).

Ces indemnités sont définies par un pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique et des plafonds sont applicables en fonction de seuils de population.

Ces seuils ont été fortement réévalués en 2019 pour application dès ce renouvellement.

Toutefois, pour éviter l'inflation induite par ces revalorisations, un calcul a été effectué pour une revalorisation modérée restant bien en-deçà des plafonds. L'enveloppe globale augmenterait de moins de 7 % du fait de la diminution du nombre d'adjoints mais de l'élection de trois maires délégués et du maintien de l'ancien plafond du maire de la commune nouvelle.

Il convient aussi de déterminer la périodicité du versement des indemnités d'élus : est proposé un versement mensuel, comme habituellement.

Après échanges sur la hiérarchie des indemnités entre les diverses fonctions, notamment de maire délégué, le tableau proposé en municipalité est adopté.

Délibération :
Contre : 1
Abstention : 3
Pour : 22

1.12 CONSTITUTION DU C.C.A.S. (NOMBRE DE MEMBRES, ELECTION DE LA MOITIE DES MEMBRES)

Après transfert des établissements médico-sociaux au CIAS, le CCAS de la commune nouvelle ne gère plus que l'action sociale locale.

Il convient de calibrer sa composition en conséquence : avant le transfert, le CA du CCAS était composé, outre son président, de 2 fois 8 membres.

La proposition de la municipalité serait de revenir à 2 fois 4 membres (soit 2 pour St Genix-sur-Guiers, 1 pour Grésin, 1 pour St Maurice-de-Rotherens).

Cette nouvelle composition est adoptée et les élus ci-après sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration :

Régine BARBIN
Françoise COUDURIER
Gilbert GROS
Floriane ROUX

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.13 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La CAO a une composition précise : le maire président de droit et 3 titulaires + 3 suppléants.

Compte tenu de la nature particulière de cette commission réglementaire, il est proposé d'y désigner en priorité les maires délégués et l'adjoint aux travaux.

La composition proposée est adoptée et la CAO est ainsi constituée :

Le maire (de droit)

Titulaires :

Jean-Pierre DREVET

Daniel REVEL

Philippe CORMIER

Suppléants :

Jean-Marie KREBS

Gilbert GROS

Alain CORDIER

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.14 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU MONT TOURNIER

Les statuts du Syndicat du Mont Tournier ont dû être adaptés pour tenir compte de la constitution de la commune nouvelle.

Les nouveaux statuts ont été négociés au sein du SIVU par son Président qui en présente au Conseil l'économie générale :

- chaque commune membre (désormais St Genix-les-Villages et Champagneux) aurait 3 sièges de titulaires plus 1 suppléant.
- la clé de financement des dépenses de fonctionnement sera uniquement au prorata du nombre d'élève
- la clé de financement des investissements est reconduite.

Le Conseil syndical les a approuvés. Ils sont maintenant soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

La discussion de ces modifications fait apparaître d'éventuelles observations sur le nombre de Vice-Présidences. Le report de l'adoption empêcherait toutefois la mise en place du nouveau conseil.

Au terme de ces débats, la modification des statuts est adoptée.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 4
Pour : 21

1.15 DESIGNATION DE DELEGUES DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Les désignations aux principaux syndicats intercommunaux relèvent dorénavant de la Communauté de Communes compte tenu des compétences exercées.

Mais la CCVG peut désigner des élus communaux pour assurer une meilleure représentation du territoire. Il convient non de déléguer des représentants, mais d'arrêter une liste qui pourra être proposée à la CCVG.

Un tableau d'inscription sera mis en circulation pour ces syndicats dont la liste est rappelée ci-après :

Le SIAEP du Thiers
Le SIEGA
Le SIAGA
Le SHR
Le SICTOM fu Guiers

Deux syndicats restent composés directement par les communes membres :

- Le Syndicat RP du Mont Tournier : 3 titulaires et 1 suppléant selon les nouveaux statuts. Sont désignés :

Titulaires
Daniel REVEL
Annie BUHAGIAR
Pierre-Yves FRIOT
Suppléante
Catherine LABBAY

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

- Le Syndicat du Gymnase Pravaz : 2 titulaires et 2 suppléants. Sont désignés :

Titulaires
Philippe CORMIER
Lucie PULLIAT
Suppléants
Frédéric BERTRAND
Odile MOREL-BIRON

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.16 CESSION DE TERRAIN A UNE ENTREPRISE

La zone de Contin, comme toutes les zones d'activité, est communautaire, mais la propriété des terrains à aménager est restée communale. Les cessions se font alors par la commune avec l'accord de la CCVG. Le Président de la CCVG vient de saisir la commune pour engager la cession à l'entreprise François Morel de parcelles pour une surface de 1328 m² dont 810 m² en zone constructible. L'intéressé voudrait commencer rapidement à utiliser le terrain avant de construire. Après échange sur les implantations actuelles ou prévues en zone d'activité, le Conseil autorise le maire à signer le compromis de vente, puis l'acte dès que les conditions fixées par la CCVG sont remplies.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.17 INSTAURATION DE LA R.O.D.P. POUR G.R.D.F. AU TITRE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Chaque commune avait institué une « Redevance d'Occupation du Domaine Public » (RODP) pour les canalisations de gaz et d'électricité. Il y a une RODP définitive et une RODP provisoire dite « chantier ». Les délibérations correspondantes ont bien été reprises sous la commune nouvelle, sauf pour la RODP définitive pour le gaz. Il convient donc formellement de compléter les délibérations sur ce point, ce qu'adopte le Conseil.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.18 AVIS SUR LE DOSSIER D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE CAP VERT BIOENERGIE

La société CAPVERT BIOENERGIE est un producteur indépendant d'énergie renouvelable, il participe à la réalisation de projets pour le développement des énergies renouvelable. Son siège social est basé à Marseille. Cette société porte actuellement sur la commune d'Aoste une demande d'enregistrement pour un projet permettant de valoriser la matière organique produite sur le territoire dès 2022. Il s'agit d'une unité de méthanisation, elle sera située sur la Zac du PIDA à Aoste. L'unité permettra de valoriser la matière organique produite dans un rayon de 40 km autour d'Aoste par les grandes/moyennes surfaces, les restaurants, les collectivités et les agriculteurs de proximité en Énergie renouvelable (biométhane) et en engrais organique (digesta). La commune de Saint Genix les Villages est concernée sur son secteur par un plan d'épandage pour une surface limitée de 2,71 ha. de terres agricoles actuellement exploitées par l'EARL DES BESSONS (Mr Denis Carrote), dans le secteur du croisement route de la Plaine/rue du Rhône. Après discussion sur les nuisances possibles, le conseil municipal, sur la proposition de son maire, donne un avis favorable sur cette demande d'enregistrement.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 2
Pour : 23

2. Compte-rendu des Commissions

2.1 FINANCES

Cf. point § 1.2 de l'OJ

2.2 AFFAIRES SCOLAIRES

La Commission s'est réunie le 22 juin à 19h.

- Tour d'horizon des différentes compétences de la com scolaire : CCVG (crèches, RAM, périscolaire, centre de loisirs, club ados, 15-25ans), Mairie, les écoles, le collège, SIVU Mont Tournier (lien entre les élus au SIVU et la com Affaires scolaires), CMJ
- Présentation des différents protocoles mis en place lors du déconfinement : salle de classes, cantine, personnels etc...
- Discussion autour du cycle piscine : difficultés pour trouver une piscine suite au retour des VVD refus d'accéder à celle de la Tour du Pin, et celle des Abrets est en travaux jusqu'en juillet 2021 au minimum. Demandes faites à celles de Morestel, Belley et Aix les Bains.
- Présentation Terre de Jeux 2024, demande de labellisation génération 2024 pour l'école maternelle 123 soleil, et l'école élémentaire Les Couleurs du Guiers, participation à la journée olympique 23/06 relais 2024 sur les deux établissements avec l'aide de l'intervenant sportif Jean-François Clavel.
- Présentation convention 2S2C.
- Discussion autour des intervenants à l'école élémentaire publique : musique, sport, réflexion sur un intervenant sur les langues?
- Travaux : VPI tactile pour la maternelle 123 soleil, 2 VPI tactiles pour l'élémentaire Les couleurs du Guiers (CP), 2 tapis de gym pour l'intervenant sport, pas de gros de travaux prévus cette année.

3. Questions diverses

3.1 CALENDRIER PROCHAINES SEANCES

La prochaine séance du Conseil Municipal est proposée pour le

Jeudi 9 juillet à 20h

après réunions des commissions qui auront pu se tenir.
La suivante sera à fixer en septembre.

Séance levée à 23h55.